

ORBAN, Edmond, *Le Conseil législatif de Québec, 1867-1967*.
Coll. *Essais pour notre temps*, section histoire, n^o 1, Desclée de
Brouwer-Bellarmin, Bruges-Paris-Montréal, 1967. 0,215 x
0,140 m., 354 p.

Lucien Campeau

Volume 21, numéro 3, décembre 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302694ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302694ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Campeau, L. (1967). Compte rendu de [ORBAN, Edmond, *Le Conseil législatif de Québec, 1867-1967*. Coll. *Essais pour notre temps*, section histoire, n^o 1, Desclée de Brouwer-Bellarmin, Bruges-Paris-Montréal, 1967. 0,215 x 0,140 m., 354 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 21(3), 484–485.
<https://doi.org/10.7202/302694ar>

LIVRES ET REVUES

ORBAN, Edmond, *Le Conseil législatif de Québec, 1867-1967*, coll. *Essais pour notre temps*, section histoire, n° 1, Desclée de Brouwer-Bellarmin, Bruges-Paris-Montréal, 1967. 0,215 x 0,140 m., 354 pp.

Il n'existait aucune étude scientifiquement menée de l'organisme gouvernemental controversé qu'est le Conseil législatif de Québec. L'A. a dû faire œuvre de pionnier. On ne peut que louer sa méthode, qui lui a fait retracer les éléments d'information, non seulement dans les monographies, articles et témoignages éparpillés ici et là dans les bibliothèques, mais spécialement dans les journaux manuscrits de l'Assemblée et du Conseil législatif. Il a pu ainsi acquérir une vue par l'intérieur de l'activité de ce corps public. Il ne s'est pas laissé entraîner par les factions qui se divisent sur ce sujet, mais il a poursuivi son étude objectivement et méthodiquement, appréciant avec modération et justice, évitant les jugements qui dépasseraient sa qualité d'enquêteur.

De là sort une œuvre qui inspire hautement confiance. Une première partie est une analyse des structures et des fonctions du Conseil législatif : sa genèse, sa composition et son caractère représentatif, les statistiques des divers éléments à considérer, la fonction législative du Conseil, qui est essentielle, et d'autres fonctions latérales ou accessoires. La deuxième partie étudie le comportement politique et social du Conseil à travers son histoire centenaire. Elle est forcément divisée en étapes chronologiques : les premiers gouvernements conservateurs et Joly, de Chapleau à Mercier, de Boucherville à Parent, de Gouin à Duplessis, de Godbout à Johnson.

Les analyses de la première partie, la plupart du temps nécessaires, sont poussées, une fois ou l'autre, peut-être au-delà de ce qui est utile. Nous pensons ici aux chiffres illustrant la correspondance de l'âge des conseillers avec celui de la population (pp. 63-64). Puisqu'il est de la nature du Conseil de réunir des hommes d'une expérience administrative supérieure, il ne sera pas étonnant que la partie la plus jeune de la population n'y ait pas de représentant. La comparaison aurait peut-être dû être faite sur une autre base. Au reste, la discussion statistique est à notre avis fort bien menée. Et les nombreux tableaux et graphiques de cette partie condensent bien à propos les résultats.

La seconde partie, qui étudie étape par étape l'activité législative du Conseil, est d'emblée la plus intéressante et la plus instructive. C'est grâce à elle que se dégagent la pensée et la psychologie moyennes du corps entier, de même que leur évolution au cours du siècle considéré. La tendance conservatrice de l'organisme est bien illustrée, mais, s'il joue un rôle de frein, le Conseil a quand même subi une évolution considérable au cours des années et il n'a pas été insensible aux mouvements de l'opinion publique. Il lui est même arrivé d'être mieux en accord que l'Assemblée législative avec l'évolution générale de la province. La partisanerie politique a certes joué un rôle au Conseil, moins néfaste cependant qu'on s'y serait attendu, vu le mode de nomination des conseillers. A plusieurs reprises, la chambre haute québécoise a rempli utilement sa fonction modératrice. Mais il demeure qu'elle tend à devenir de moins en moins active. L'Exécutif croît en puissance. Pour les gouvernements à forte majorité, l'Assemblée devient facilement un instrument de pouvoir plutôt qu'un organe de contrôle. Le Conseil, alors, pourrait être un contrepoids à une telle puissance; il l'a été à l'occasion. Mais il est de moins en moins efficace en pratique, même si ses droits demeurent importants.

Il n'est pas douteux que le Conseil législatif ait besoin d'une réforme profonde. Si l'on opte pour sa suppression, comme on l'en menace périodiquement, il faudrait quand même prévoir un organisme de remplacement, qui soit plus représentatif et plus actif, et qui continue son rôle indispensable de modérateur, en face d'un Exécutif puissant et trop enclin à l'impulsivité des courants d'opinion. Pour ce faire, nous sommes convaincu que la lecture du présent volume sera d'une grande utilité.

LUCIEN CAMPEAU